

MODELES DE PRISE DE DECISION

Il y a deux façons pour le comité parental d'appui à l'école d'en arriver à une décision: le consensus ou le vote à la majorité des voix.

Modèle par consensus

Les décisions du CPAE doivent être prises par voie de consensus autant que possible. Le consensus consiste à obtenir le niveau d'entente le plus élevé possible sans diviser les participants. Il s'agit d'un outil important, mais il n'est pas nécessaire d'y avoir recours pour toutes les décisions.

Dans le présent modèle, chaque décideur doit être d'accord avec le résultat (mais pas nécessairement avec toutes les parties de ce résultat). Bien que certains membres puissent avoir des divergences d'opinions sur certains aspects de la décision, le CPAE convient que la décision globale correspond au mieux-être de l'ensemble et lui accorde ainsi son appui. Si l'on ne peut en arriver à un consensus sur une partie ou l'ensemble d'une décision, on a recours au vote.

Avantages du modèle par consensus:

- faire en sorte que tous les membres du comité aient effectivement voix au chapitre;
- bâtir à partir de valeurs et de points de vue différents;
- aider à déterminer les terrains d'entente;
- assurer la flexibilité pour en arriver à des solutions;
- peut créer le respect pour des valeurs et des points de vue différents;
- aider les membres du comité à travailler ensemble de façon efficace, de même qu'à établir une confiance et une compréhension mutuelle;
- peut mener à une prise de décision mieux informée, plus créative, équilibrée et durable;
- faire en sorte que la décision finale jouisse de l'appui de l'ensemble des membres du comité;
- permettre, en cas d'échec, que la décision soit prise par le vote.

Processus de consensus:

- définir le problème clairement;
- procéder à une séance de remue-méninges;
- discuter de chaque point, clarifier, et ne pas sauter aux conclusions;
- établir des catégories, réduire le champ d'application, éliminer des points, modifier;
- choisir l'énoncé final (utilisation du modèle par consensus).¹⁷

Modèle de vote à la majorité des voix

Dans ce modèle, les participants ont besoin de beaucoup de temps pour s'informer sur la question et la discuter de façon approfondie. Le président ne demande le vote que lorsqu'il juge que la question a été pleinement discutée. L'avantage de ce modèle est qu'on en arrive à une décision claire. Lorsque les opinions sont trop divergentes pour permettre un compromis, le vote à la majorité des voix pourrait être le modèle à adopter. L'aspect négatif de cette approche est qu'elle peut créer une situation de gagnants et de perdants où certains participants sont insatisfaits du résultat. De plus, il pourrait arriver que l'approche collégiale requise pour en arriver à une prise de décisions fructueuse sur les questions de l'école soit menacée par les réactions négatives qui peuvent survenir lorsque certains participants sentent qu'ils ont « perdu ».¹⁸